

EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 82.461
(la « Société »)

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 avril 2024 à 11.00 heures au siège social de la Société à Luxembourg, 10 rue Antoine Jans, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé de la Société relatifs aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- 2) Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- 3) Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat ;
- 4) Renouvellement des mandats de Messieurs Paolo Magnani, Gianmarco Zanetti, Lorenzo Modestini et Carlo Antonio Menozzi en tant qu'administrateurs de la Société pour un terme de trois ans ;
- 5) Rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024 ;
- 6) Renouvellement du mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'un an ;
- 7) Divers.

Aucun quorum n'est requis pour que l'Assemblée Générale Ordinaire puisse délibérer valablement. Les résolutions seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires à 24h00 (minuit), heure de Luxembourg, cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le conseil d'administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée Générale Ordinaire de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être envoyée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée Générale Ordinaire à l'une des adresses mentionnées ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg : Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. – Luxembourg Branch, 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

En Italie: Allfunds Bank, S.A.U., Milan Branch, Via Bocchetto 6, I-20123 Milan.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter via la procuration annexée à la présente en désignant comme mandataire un représentant de l'agent domiciliataire de la Société, c'est-à-dire Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. – Luxembourg Branch. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société. La procuration dûment complétée doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant téléfax (au numéro suivant +352 20 60 03 99 99) ou tout moyen similaire, soit directement à Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. – Luxembourg Branch, à l'adresse indiquée ci-dessus, soit par l'intermédiaire de Allfunds Bank, S.A.U., Milan Branch, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le Conseil d'Administration